

Bulletin d'inscription aux 10^e Journées Spirale La parentalité positive ?!



Les 21 et 22 novembre 2019 à Toulouse

Formation continue : 280 € (320 € après le 30/09/2019)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76310922331 DIRECCTE Occitanie. N° SIREN : B 319 568 994 000 36

Pour valider l'inscription vous devez :

- 1 – Remplir la convention simplifiée ci-dessous et la retourner par courrier à : **ères formations**, 33 avenue Marcel-Dassault 31500 Toulouse, ou par mail : formations@editions-eres.com
- 2 – Une confirmation d'inscription ainsi que la convention vous seront transmises par retour.
- 3 – La facture vous sera transmise après service fait le 22 novembre 2019.

30 septembre 2019



Date limite d'inscription
pour bénéficier des tarifs préférentiels

Inscription en formation continue

MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE
EN MAJUSCULES

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

ères formations - 33 avenue Marcel-Dassault - 31500 Toulouse

Et l'organisme professionnel

.....

Adresse

.....

Code postal Ville

Pays

Tél. Fax.....

E-mail

Art. 1 : éres formations s'engage à organiser les journées de formation intitulées : « **La parentalité positive ?!** ». L'organisme inscrit au titre de la formation professionnelle le(s) agent(s) suivant(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs : Acquisition et perfectionnement des connaissances théoriques, validation des acquis de l'expérience professionnelle. Programme - **Date** : 21 et 22 novembre 2019 - **Durée** : 11h45 réparties sur 2 jours - **Lieu** : Toulouse (université Paul Sabatier).

Art. 2 : Dispositions financières : Coût unitaire de la formation : 280 € ou 320 € (pour toute inscription après le 30/09/2019). Nombre de stagiaires : Coût total : € (ou €) x =

Art. 3 : Dédit ou abandon : En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 30 jours francs avant le début des journées de formation, **ères formations** retiendra 15 € pour les frais de dossier.

Art. 4 : Date d'effet et durée de la convention : La présente convention prend effet à compter de la date de signature de cette convention par **ères formations** pour s'achever le 22 novembre 2019 à 17h.

Art. 5 : Différends éventuels : Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

À Le / /

Signatures :

Le co-contractant

Pour **ères formations**,
Marie-Françoise
Dubois-Sacrispeyre